

Piedmont, le _____ 2025

Municipalité de Piedmont
A/S : Madame Caroline Aubertin
 Directrice générale et greffière-trésorière
 670, rue Principale
 Piedmont, Québec, J0R 1K0

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par la Municipalité

Madame,

En vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, je désire obtenir copie du ou des documents suivants :

| IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE (si applicable) |
|---|
| |
| Si un demandeur veut obtenir des documents qui visent un immeuble ne lui appartenant pas, il doit transmettre l'autorisation écrite du propriétaire avec la demande d'accès en complétant le formulaire de procuration prévu à cet effet. |

| IDENTIFICATION PRÉCISE DES DOCUMENTS DEMANDÉS |
|---|
| |

| | | |
|---|-----------------|--|
| FAIRE PARVENIR LES DOCUMENTS PAR : | COURRIER | |
| | COURRIEL | |

| | |
|----------------------|--|
| Signature : | |
| Nom, prénom : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Courriel : | |

Je consens à l'utilisation de mes renseignements personnels pour répondre à ma demande d'accès à des documents

FRAIS À PAYER

À jour au 1^{er} janvier 2025
Ce document a valeur officielle.

Chapitre A-2.1, r. 3

Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

SECTION II

DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

9. Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont les suivants:

- a) 19,00 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
- b) 4,70 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;
- c) 0,55 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
- d) 0,47 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;
- e) 3,80 \$ pour une copie du rapport financier;
- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un referendum;
- h) 0,47 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g;
- i) 4,70 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

D. 1856-87, a. 9; D. 1844-92, a. 3.

Initiales